





## GABON

- Le Gabon affiche de bons indicateurs économiques avec un taux de croissance de 5.5 % en 2013 pour un taux d'inflation de 0.4 %. Ces performances devraient encore s'améliorer, avec une croissance de 6.7 % en 2014 et de 7.2 % en 2015.
- Le budget prévisionnel de 2014 reflète la volonté des autorités d'accélérer la diversification de l'économie du pays.
- Malgré le regain de croissance enregistrée depuis 2010, tiré par le secteur hors pétrole, le taux de chômage reste élevé et affecte particulièrement les jeunes.

### Vue d'ensemble

La croissance du produit intérieur brut (PIB) est estimée à 5.5 % en 2013, en légère baisse par rapport à 2012 (5.7 %). L'économie du Gabon jouit d'une stabilité macroéconomique avérée et d'une bonne situation financière, favorisées par son appartenance à la « zone franc », par une évolution favorable des cours du pétrole, et par ses revenus forestiers et miniers, avec un soutien dynamique des investissements publics et privés. Au niveau régional, le Gabon respecte les quatre critères de convergence fixés par la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) dans le cadre de la surveillance multilatérale des économies de la zone, à savoir : le respect du ratio d'endettement par rapport au PIB, le solde du déficit budgétaire, le paiement des arriérés de la dette, et l'encadrement du taux d'inflation.

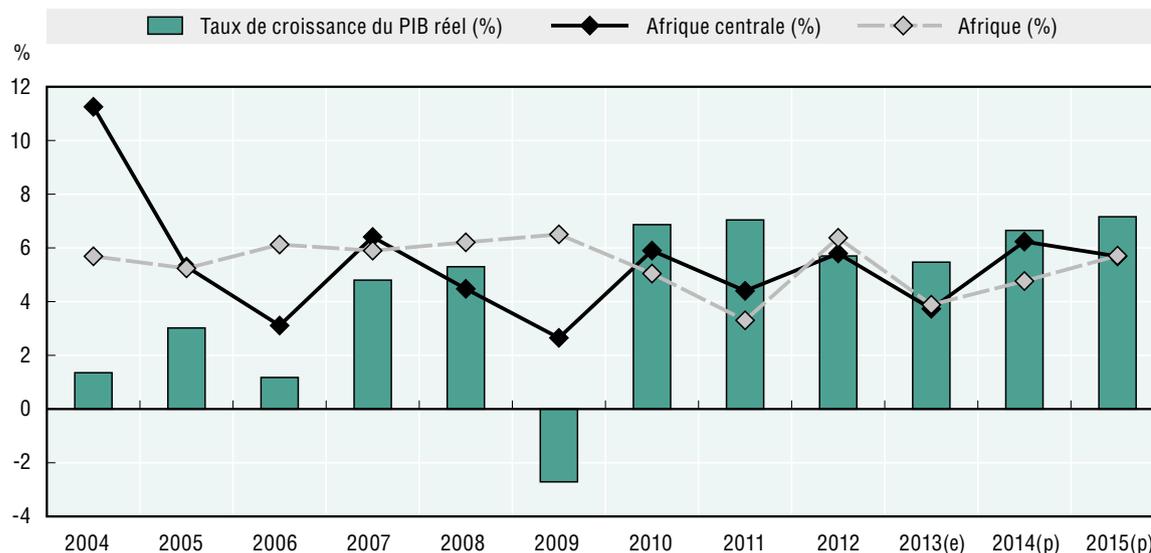
Les perspectives de croissance au cours des deux prochaines années seront déterminées par l'évolution des cours internationaux du pétrole et par l'évolution de la production de manganèse et de ses cours. La transformation du bois, dont la contribution au PIB est encore faible (4 % en 2013), devrait connaître une progression constante. Ce secteur pourra bénéficier à la fois de cours mondiaux en forte hausse mais aussi de la politique publique de transformation locale des matières premières dans le cadre des trois « zones économiques spéciales » (ZES) en création.

Dans l'ensemble, l'économie gabonaise devrait connaître une croissance soutenue du PIB, avec un taux de 6.7 % en 2014 et de 7.2 % en 2015 (prévisions), et avec un taux d'inflation annuel qui devrait se stabiliser autour de 2.5 %. Les investissements consentis par l'État, les revenus issus de l'exploitation des principales ressources minières et les activités de transformation du bois seront à la source de cette performance. Au niveau du secteur primaire, la production pétrolière devrait se tasser, du fait de la maturation de nombreux champs et faute de découvertes de nouveaux gisements économiquement exploitables.

En élaborant son « Plan stratégique Gabon émergent » (PSGE), le gouvernement entend accélérer le rythme de la diversification de l'économie nationale à travers une stratégie axée sur la transformation locale des matières premières et la facilitation des investissements directs étrangers (IDE). La stratégie d'industrialisation du Gabon s'appuie principalement sur la filière bois. Recouvrant près de 85 % du territoire national, la forêt offre au Gabon l'opportunité de réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole, de lutter contre la pauvreté et d'offrir de meilleures conditions de vie à la population.

Le PSGE s'accompagne d'un vaste programme de réformes visant à diversifier l'économie et accroître la compétitivité des secteurs industriels et des services tout en préservant les immenses richesses environnementales du pays. Sa mise en place s'est traduite depuis 2011 par des programmes d'investissements publics massifs ainsi que par l'élaboration d'une politique industrielle impliquant l'aménagement des ZES pour attirer les IDE, le partenariat public-privé (PPP) et les prises de participation dans les filiales locales des grands groupes multinationaux. C'est dans cette optique que le pays a émis, le 5 décembre 2013, un euro-bond de 1.5 milliard USD destiné à réduire ses coûts d'emprunt et à financer une partie des infrastructures dans les secteurs portuaire, aéroportuaire, routier et énergétique.

Figure 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAFD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Croissance du PIB	5.7	5.5	6.7	7.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.3	3.1	4.3	4.9
Inflation	2.8	0.4	2.7	2.8
Solde budgétaire (% PIB)	-1.0	-1.8	-4.2	-6.3
Compte courant (% PIB)	8.5	7.2	4.3	1.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Développements récents et perspectives

Le niveau de croissance du PIB de l'économie gabonaise est estimé à 5.5 % en 2013, en léger tassement par rapport à 2012 (5.7 %). La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 6.7 % en 2014 et 7.2 % en 2015. Ces performances sont le fruit des investissements publics, des revenus issus de l'exploitation des principales ressources minières et des activités de transformation du bois.

La contribution du pétrole à l'économie gabonaise reste prépondérante en 2013, mais avec une tendance à la baisse de 3.1 % par rapport à 2012 en raison de l'épuisement des champs marginaux et en l'absence de nouvelles découvertes de gisements économiquement exploitables. La part des activités extractives de pétrole brut et de gaz dans le PIB s'est progressivement rétrécie, s'établissant à 53 % en 2013 alors qu'elle s'élevait à 58.2 % en 2008, soit une contraction de 5.2 points de pourcentage en cinq ans. L'un des objectifs du PSGE est de réduire progressivement la dépendance de l'économie nationale envers les ressources pétrolières et, plus généralement, envers les matières premières qui représentent la quasi-totalité des exportations (plus de 90 %) et une part tout aussi significative du PIB (45 %).

L'industrie forestière conserve son statut de deuxième filière économique après les hydrocarbures. Ce secteur est considéré comme une voie de diversification et de potentialités économiques durables alternatives à la production pétrolière. Principal employeur, il ne représente que 9 % des exportations totales en valeur, mais il contribue pour 60 % au PIB hors pétrole. Son taux de croissance ne cesse de s'améliorer, s'établissant à 6.7 % en 2013 et, en prévisions, à 11.5 % en 2014 et à 13 % en 2015, grâce au renforcement des capacités de production et de transformation par les grands opérateurs de la filière du bois (Rougier Gabon, Olam Gabon, et la Société nationale du bois du Gabon - SNBG).



L'exploitation des minerais, notamment le manganèse, constitue la troisième grande filière de production à fort impact sur le commerce extérieur. La part du secteur minier dans le PIB s'est montée à 6.5 % en 2013, en légère hausse par rapport à 2012 (6.3 %). Ces bonnes performances s'expliquent par la mise en exploitation du gisement de manganèse de Ndjolé et du gisement aurifère de Bakoudou. L'embellie du secteur minier est également en rapport avec les bons résultats de la compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) après ses déboires de 2012. Au premier semestre 2013, la société a réalisé le chiffre d'affaires prometteur de 510 milliards de francs CFA (XAF), soit 3 % de plus que sur la même période en 2012, avec une augmentation parallèle de 20 % de son résultat opérationnel.

L'activité agricole reste limitée aux cultures maraîchères péri-urbaines et aux cultures vivrières et de rente. Son taux de croissance a été de 4.8 % en 2013, contre 2.9 % en 2012.

Le secteur secondaire a progressé au taux de 10.6 % en 2013 contre 4.8 % en 2012. Cette évolution devrait se poursuivre en 2014 et 2015 avec, respectivement, des taux de croissance de 13.1 % et 15.5 %. Le secteur de la construction est resté performant en 2013, contribuant au PIB à hauteur de 5.1 % du PIB, suite au volume des investissements, spécialement dans le secteur des infrastructures routières. Les bâtiments et travaux publics (BTP), qui avaient connu un fléchissement en 2012, enregistrent une remontée fulgurante en 2013 avec 15.5 % de croissance. On prévoit la poursuite de cette croissance favorable en 2014 (16.7 %) et en 2015 (22.5 %). La production et la distribution de l'électricité et de l'eau progressent tout aussi bien, avec une croissance de 7.2 % en 2013 contre 6.4 % en 2012. Enfin le secteur tertiaire soutient son rythme de croissance (10 % en 2013 ; prévision de 10.2 % en 2014 et de 10.6 % en 2015), en relation avec la remontée du secteur des transports, qui a crû de 11 % en 2013 contre 2.7 % en 2012.

Vu du côté de la demande, la croissance est soutenue par la consommation des ménages et des administrations et, dans une moindre mesure, par les investissements. La contribution de l'investissement public à la croissance du PIB connaît un léger recul, passant de 0.9 point de pourcentage en 2012 à 0.4 point en 2013, compte tenu de l'augmentation de la part de la consommation privée dans le PIB.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2008	2013
Agriculture, chasse, foresterie et pêche	4.2	3.3
dont pêche		
Mines	54.9	46.2
dont pétrole	49	43.7
Manufactures	4.9	6.5
Electricité, gaz et eau	0.8	0.9
Construction	2.8	5.5
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	4.5	5.5
dont hôtels et restaurants		
Transports, entreposage et communications	5.5	5.7
Finance, immobilier et services aux entreprises	11.4	13.2
Services des administrations publiques	8.7	10.5
Autres services	2.3	2.8
<b>Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Données des administrations nationales.

La part de la consommation publique dans la croissance du PIB a augmenté de 1.2 point de pourcentage en 2013 par rapport à 2012, où elle avait augmenté de 0.9 point par rapport à 2011. Elle devrait encore s'accroître sensiblement, pour représenter 3.8 points de pourcentage de la croissance en 2014 puis 3.1 points en 2015, sous l'effet de la poursuite des recrutements triennaux d'agents de forces de défense et de sécurité initiés en 2009. Par contre, la part de la consommation privée dans la croissance a reculé, passant à 2.4 % en 2013 contre 5.3 % en 2012, un exercice

marqué par l'achèvement des chantiers engagés à l'occasion de la coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football. Elle devrait néanmoins renouer avec la hausse en 2014 (5.3 %) sous l'effet du paiement des rappels de salaires à tous les fonctionnaires de l'État entamé fin 2013 et qui devrait se poursuivre en 2014.

## Politique macroéconomique

### Politique budgétaire

La politique budgétaire a consisté en 2013 à traduire la volonté des autorités nationales d'accélérer la réalisation du PSGE. Les mesures correspondantes ont porté le déficit du solde budgétaire primaire à 0.2 % du PIB en 2013 (0.1 % en 2012), au-delà de la prévision (0.1 %). Cette détérioration est liée aux fluctuations des cours des hydrocarbures, les recettes pétrolières ayant représenté en 2013 encore plus de 56.3 % des recettes totales de l'État. Les recettes pétrolières se sont établies à 15.6 % du PIB en 2013 contre 16.1 % l'année précédente. Les recettes hors pétrole ont connu une hausse de 10.8 % qu'expliquent la bonne orientation de l'activité économique hors pétrole et le bon rendement de l'impôt sur les entreprises privées et des licences octroyées pour l'exploitation des ressources naturelles. Dans l'ensemble, les recettes de l'État enregistrent cependant une baisse, passant de 28.1 % du PIB en 2012 à 27.4 % en 2013. On s'attend à la poursuite de cette tendance, avec une baisse de 14.0 % des recettes en 2014 puis de 12.5 % en 2015. Les recettes publiques représenteront 25.9 % du PIB en 2014 et 24.7 % en 2015 (projections).

La politique budgétaire est également caractérisée par une stabilité des dépenses totales de l'État, au niveau de 29.1 % du PIB, en 2013 comme en 2012. Ces dépenses devraient être portées à 30.1 % du PIB en 2014 puis à 31.0 % en 2015 sous l'effet de l'accroissement des dépenses courantes de la masse salariale et des dépenses en capital. La baisse des recettes conjuguée avec la hausse des dépenses courantes est à l'origine de la détérioration du solde global au Gabon, estimé à -1.8 % du PIB en 2013 contre -1.0 % en 2012. Cette détérioration devrait s'accroître, pour atteindre -4.2 % en 2014 et -6.3 % en 2015.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2005	2010	2011	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
<b>Recettes totales (avec dons)</b>	<b>28.5</b>	<b>24.9</b>	<b>27.8</b>	<b>28.1</b>	<b>27.4</b>	<b>25.9</b>	<b>24.7</b>
Recettes fiscales	9.8	10.3	11.2	11.2	11.0	11.2	11.4
Recettes pétrolières	18.1	13.4	15.5	16.1	15.6	14.0	12.5
<b>Dépenses totales (et prêts nets) (a)</b>	<b>20.0</b>	<b>23.2</b>	<b>25.6</b>	<b>29.1</b>	<b>29.1</b>	<b>30.1</b>	<b>31.0</b>
Dépenses courantes	16.8	14.1	14.1	16.8	17.2	18.1	19.0
Sans les intérêts	14.2	12.8	13.2	15.8	15.7	16.5	17.4
Salaires	4.5	5.6	5.1	5.8	5.7	6.1	6.5
Paiement d'intérêts	2.6	1.3	0.9	1.0	1.5	1.6	1.5
Dépenses en capital	3.1	8.2	11.3	11.5	11.5	11.6	11.7
<b>Solde primaire</b>	<b>11.1</b>	<b>3.0</b>	<b>3.1</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.2</b>	<b>-2.6</b>	<b>-4.8</b>
<b>Solde global</b>	<b>8.6</b>	<b>1.7</b>	<b>2.3</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.8</b>	<b>-4.2</b>	<b>-6.3</b>

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Le projet de loi de finances du Gabon pour 2014 est caractérisé par la volonté de poursuivre la transformation de l'économie nationale à travers la réalisation des infrastructures de base et la création de pôles de développement économique, dans le but de consolider la croissance et d'en diversifier les sources. La priorité est donnée au financement du Plan Directeur National d'Infrastructures et d'un vaste projet de construction de logements.



## Politique monétaire

L'inflation annuelle est structurellement faible de par les mécanismes de contrôle mis en place par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). En moyenne, sur les dernières années, elle a été contenue dans les limites prescrites par le pacte de stabilité et de croissance de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Toutefois, en 2013, le taux d'inflation s'est ralenti à 0.4 % après une hausse de 2.8 % en 2012. Cette évolution s'explique par la baisse, pendant le premier semestre 2013, des prix des boissons non alcoolisées, du poste « logement, eau, gaz et électricité » (-1.5 %), des transports (-3.1 %), des communications (-8.5 %), et du poste « loisirs et culture » (-3 %). Selon la Direction générale de la statistique (DGS), la baisse des prix a également concerné les postes « viandes », « soins » et « céréales ». Elle reflète la suspension, fin 2012, des taxes sur certains produits de consommation de base, et du renforcement du contrôle des prix, mesures prises par les autorités pour réduire les tensions inflationnistes des produits alimentaires domestiques.

La politique monétaire conduite au niveau régional par la BEAC est marquée par le maintien de l'objectif de refinancement des banques, à hauteur de 2 milliards XAF, par une baisse des principaux taux directeurs (notamment le taux d'intérêt sur les appels d'offre, réduit en juillet 2013 à 3.25 % contre 3.50 %), et par le maintien de la politique de réserves obligatoires.

De façon générale, l'évolution des principaux agrégats monétaires est favorable et se traduit notamment par la reconstitution des réserves extérieures, l'accroissement des crédits à l'économie et le désendettement de l'État vis-à-vis du système bancaire. Les avoirs extérieurs du Gabon se consolident à 1 216.3 milliards XAF (+ 0.3 %), le crédit intérieur progresse de 21.7 % pour se situer à 1 139 milliards XAF, la masse monétaire se raffermie de 12.7 % pour atteindre 2 200.6 milliards XAF. Même le taux de couverture de la monnaie, c'est à dire le rapport entre les avoirs extérieurs de la Banque centrale et ses engagements à vue, se retrouve à près de 90 %. De même la progression totale agrégée des bilans des banques s'affiche à 15.7 % au 31 août 2013 par rapport à la même date en 2012. Mais le secteur bancaire a été marqué par une quasi-absence d'échanges entre banques.

## Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le Gabon est membre des principales organisations de coopération économique telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la CEMAC, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), ou l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC). Il est par ailleurs signataire de nombreux accords commerciaux bilatéraux avec les grandes économies. Le Gabon engage les réformes nécessaires à son insertion dans l'économie mondiale à travers son Programme d'appui au commerce (Progracom) financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 3 millions d'euros (EUR), préalable aux négociations en cours d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Europe. Ces négociations ont déjà abouti à un Accord de partenariat volontaire (APV) sur la légalité du bois exporté par le Gabon vers l'UE. Les barrières non tarifaires à l'importation sont progressivement levées, et le Gabon n'applique plus de taxes à l'exportation.

Au niveau de l'intégration régionale, les échanges avec les pays de la CEMAC sont limités à l'importation des produits alimentaires, en provenance du Cameroun notamment. La libre circulation des personnes entre le Gabon et ses voisins est toutefois compromise. Sa mise en œuvre, prévue en janvier 2014, a été différée par les réticences de certains pays, telle la Guinée Équatoriale, au nom d'arguments sécuritaires.

De façon générale, le solde de la balance commerciale demeure en excédent structurel avec un taux de couverture des importations supérieur à 135 %. Il s'est toutefois détérioré en 2013, où il a représenté 37.9 % du PIB contre 38.8 % en 2012. Cette détérioration s'explique par le fléchissement des recettes d'exportations lié à l'épuisement des champs pétroliers marginaux et aux difficultés

techniques rencontrées par les opérateurs. Les importations ont légèrement reculé, elles aussi, en pourcentage du PIB. Elles sont estimées à 16.2 % du PIB en 2013, contre 17.1 % en 2012. Le Gabon conserve néanmoins une certaine autonomie, ses réserves en devises correspondant à 4.7 mois d'importations en 2013.

Le déficit de la balance des services s'est accru pour équivaloir à 11.3 % du PIB en 2013 contre 10.9 % en 2012. Cette détérioration s'explique, entre autres, par le poids des services non marchands (éducation et santé). Le solde global des transactions est prévu tendanciellement à la baisse en 2014 et 2015, en raison de la diminution graduelle de la production de pétrole.

**Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)**

	2005	2010	2011	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Balance commerciale	42.9	36.3	37.7	38.8	37.9	32.4	27.8
Exportations de biens (f.o.b.)	57.3	52.3	53.5	56.0	54.2	48.6	43.7
Importations de biens (f.o.b.)	14.4	16.0	15.7	17.1	16.2	16.2	15.9
Services	-10.9	-12.0	-10.1	-10.9	-11.3	-10.4	-9.7
Revenu des facteurs	-16.8	-13.9	-17.4	-18.1	-18.1	-16.5	-15.5
Transferts courants	-1.8	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.2	-1.1
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>13.3</b>	<b>9.1</b>	<b>8.8</b>	<b>8.5</b>	<b>7.2</b>	<b>4.3</b>	<b>1.5</b>

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Politique de la dette

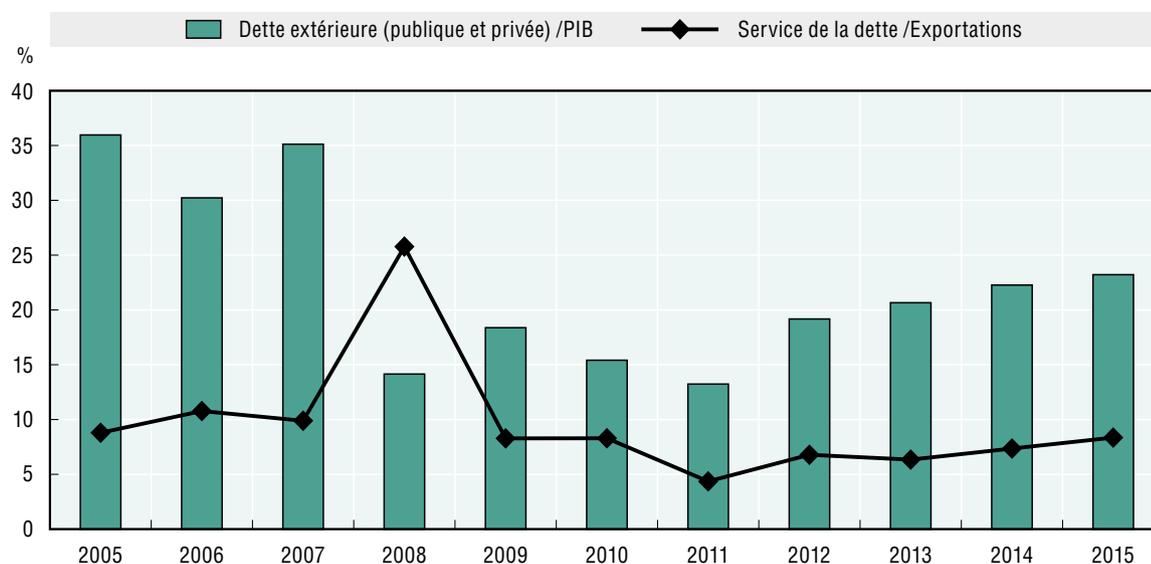
Le Gabon suit une dynamique de faible endettement depuis une dizaine d'années. Dans l'ensemble, l'exécution de la stratégie d'endettement depuis 2012 a permis de maîtriser le niveau d'endettement du pays. Le taux d'endettement se maintient ainsi depuis 2011 aux alentours de 16 %. Le gouvernement a chargé une « Direction générale de la dette » de définir la politique d'endettement du pays et de gérer la dette publique, dont les ratios ont été ramenés à des niveaux plus que soutenables. Des plafonds d'endettement compatibles avec les équilibres des comptes publics ont été définis. La Direction de la dette a procédé depuis 2012 à la réconciliation des données de la dette avec les différents créanciers de l'État, y compris le Groupe de la BAfD. Toutefois aucune analyse de la soutenabilité de la dette n'a été conduite récemment.

Le volume de l'endettement de l'État en 2013 se justifie essentiellement par sa participation au financement du Schéma Directeur National d'Infrastructure (SDNI) 2012-16, à travers un partenariat avec le secteur privé et d'autres types de concessions tel que le lancement d'un emprunt obligataire sur le marché financier de la CEMAC. Le Gabon a émis le 5 décembre 2013, avec succès, une euro-obligation de 1.5 milliard USD d'une maturité de dix ans. En 2007, le Gabon avait émis une première euro-obligation de 1 milliard USD arrivant à maturité en 2017. L'opération de 2013 a permis de lever 890 millions USD et de convertir une partie des obligations émises en 2007 pour environ 610 millions USD. Les 280 millions restant apporteront à l'économie nationale des ressources permettant d'accélérer la mise en œuvre du plan stratégique Gabon émergent (PSGE).

Selon les prévisions, le service de la dette publique extérieure va augmenter, et celui de la dette intérieure diminuer suite au remboursement anticipé de la dette intérieure initié en 2009. Le service de la dette intérieure s'établit à 55.9 milliards XAF en 2013. Le service de la dette extérieure est en hausse en 2013 (1.5 %) par rapport à 2012, où il avait déjà augmenté de 1.0 % par rapport à 2011, suite au renforcement par l'État du volume des intérêts de la dette pour en alléger le poids. Cette tendance devrait se stabiliser en 2014 (1.5 %) du fait d'arriérés de remboursements de la dette intérieure générés par des lenteurs au niveau des procédures budgétaires et de la gestion financière en général. Le poids du service de la dette extérieure va ainsi se stabiliser par rapport au poids du service de la dette intérieure.



Figure 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

## Gouvernance économique et politique

### Secteur privé

L'édition 2014 de l'Indice mondial de la liberté économique, publié chaque année par le « Wall Street Journal » et « Heritage Foundation », classe le Gabon pour la quatrième année consécutive comme l'économie la plus libérale de la CEMAC, à la 14<sup>e</sup> place en Afrique subsaharienne, et à la 105<sup>e</sup> place mondiale.

L'édition 2014 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale sur la facilité de réaliser des affaires place le Gabon au 163<sup>e</sup> rang mondial sur 189 économies examinées. Le pays occupait le 170<sup>e</sup> rang dans l'édition 2013 et progresse donc de sept places. L'évolution est particulièrement positive sur trois critères du rapport : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire et le paiement des impôts. Les efforts déployés par le Centre de développement des entreprises (CDE) pour progresser sur l'indicateur de la facilité à créer une entreprise au Gabon ont contribué à ce bon résultat. La création d'un guichet unique permet aujourd'hui de créer une entreprise en 24 heures, contre 58 jours auparavant. Mais il reste à des efforts à fournir au regard des autres critères : raccordement à l'électricité, transfert de propriétés, protection de l'investissement, exécution des contrats, l'obtention des prêts, règlement de l'insolvabilité, et commerce transfrontalier dans une région considérée comme très peu intégrée.

Le dynamisme de l'économie gabonaise depuis 2010 peut s'expliquer par des réformes administratives conjuguées à la stratégie de diversification de l'économie à travers deux axes : l'industrialisation et l'ouverture sur le monde. La stratégie de développement du secteur hors pétrole s'inscrit dans cette logique. Aussi l'interdiction d'exporter les grumes a-t-elle permis la création de 33 entreprises de transformation du bois entre 2010 et 2012. La vente du bois débité a plus que doublé, passant, en valeur, de 166 millions USD en 2009 à 340 millions USD en 2012, avec la création de 3 173 emplois directs.



Un nouveau code pétrolier a été adopté au Gabon en 2013, avec pour objectif de porter à 30 % la part de l'État sur les bénéfices du secteur, contre 20 % actuellement. Cela permettra de constituer une société de droit gabonais pour remplacer l'actuelle Société gabonaise de raffinerie (Sogara).

L'Institut du pétrole et du gaz (IPG) a été inauguré le 14 janvier 2014 pour former sur place les techniciens qualifiés et « gabonniser » les emplois du secteur.

### Secteur financier

Le système bancaire gabonais compte dix banques en activité dont deux banques de développement, sept banques commerciales et une banque d'affaires. Le secteur est fortement concentré avec trois banques réalisant plus de 65 % de tous les prêts et dépôts. Les crédits au secteur privé constituaient en 2012 environ 71 % du total des crédits bruts, contre 21.1 % de crédits à l'État. D'après le rapport du Comité monétaire et financier national du Gabon, les avoirs extérieurs du pays se consolident à 1 216.3 milliards XAF (+ 0.3 %), le crédit intérieur progresse de 21.7 % pour s'élever à 1 139 milliards XAF. La situation des banques est globalement satisfaisante au Gabon, du fait de la progression de 15.7 % en un an du total agrégé des bilans des banques, enregistrée au 31 août 2013.

Le secteur bancaire est en situation de surliquidité avec un taux de couverture des crédits par les dépôts de 136.1 % en 2012. Si l'activité se déroule avec des rentabilités intéressantes (produit net bancaire de 142.6 milliards XAF en 2012), les charges d'exploitation ont néanmoins tendance à se dégrader. Le ratio de créances en souffrance s'est légèrement détérioré en 2013 pour s'élever à 10.3 % contre 10.1 % en 2012.

Selon le tableau de bord 2013 de la Direction générale de l'économie, le secteur de la microfinance comptait au début 2013 dix établissements en activité, mais deux d'entre eux ont fait faillite en fin d'année. Ce secteur, dont le développement constitue un vecteur de lutte contre la pauvreté, est relativement limité au Gabon et ne touche que 4.1 % de la population. La clientèle a toutefois augmenté de 45.2 % en 2012 pour se chiffrer à 62 107 personnes. En ligne avec cette évolution, les ressources et les emplois des établissements se sont accrus respectivement de 18.2 % et 81.6 % en 2012. Cela s'explique pour l'essentiel par les fonds spéciaux affectés au démarrage ou au renforcement des activités dans le commerce et les services.

Le secteur des assurances comprend huit compagnies dont les activités s'articulent autour de deux produits principaux, l'assurance vie et l'assurance dommages. Le chiffre d'affaires du secteur a enregistré une hausse de 9.8 % en 2012 pour se situer à 98.8 milliards XAF.

### Gestion du secteur public, institutions et réformes

Le renforcement de la bonne gouvernance implique une accélération des réformes structurelles en vue d'appuyer la diversification de l'économie nationale. Il s'agit d'améliorer le climat des affaires et de renforcer les infrastructures, tout en poursuivant des actions à visée plus internationale, notamment pour valoriser et mettre en place les bonnes pratiques dans le secteur des ressources naturelles.

La qualité du service public pâtit d'insuffisances relevées dans l'administration publique. Ces insuffisances ont été relevées dans l'édition 2014 du rapport de Transparency International sur la perception de la corruption. Le Gabon a glissé de la 102<sup>e</sup> place en 2012 à la 106<sup>e</sup> en 2013 sur un total de 177 pays examinés, avec une note de 34 points sur 100. Le conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a par ailleurs décidé en février 2013 d'exclure le Gabon du processus pour non-respect du calendrier de reddition des comptes exigé par l'organisation.



## Gestion des ressources naturelles et environnement

D'après le rapport de suivi des Nations Unies concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Gabon est en voie d'atteindre la cible en matière d'environnement. Fort de son capital forestier (23 millions d'hectares, soit 85 % de la superficie du pays), floristique (8 000 espèces végétales) et faunique (200 espèces de mammifères et 680 espèces aviaires), le Gabon a fait de la gestion durable des écosystèmes forestiers et de la valorisation de la biodiversité un pilier majeur de sa stratégie nationale de développement. La politique environnementale du Gabon s'organise autour de deux axes : i) apporter un environnement de qualité au plus grand nombre en terme d'amélioration du cadre de vie ; et ii) faire du Gabon un pays de référence dans le bassin du Congo à travers une gestion durable de ses ressources.

Parmi les décisions institutionnelles et réglementaires en matière de protection de l'environnement, on relève notamment la création de 13 parcs nationaux, l'interdiction d'importer et d'utiliser les sachets plastiques non biodégradables, l'interdiction, depuis 2009, d'exporter les grumes de bois d'œuvre afin de limiter le taux de coupes et d'encourager la transformation locale, l'institution de forêts communautaires en zone rurale afin que les populations puissent bénéficier de l'exploitation des forêts, et la réalisation systématique d'études d'impact environnemental.

La superficie forestière engagée dans le processus d'aménagement a connu une progression de près d'environ 30 % ces trois dernières années, passant de 10.5 millions d'hectares en 2009 à 13.4 millions d'hectares en 2012. Le Gabon a créé l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et l'Agence d'exécution des activités de la filière Forêt-Bois (AEAFB) pour la mise en œuvre effective des politiques et programmes de gestion durable de l'environnement.

### Contexte politique

La situation politique au Gabon se caractérise par une relative stabilité des institutions. Mais l'année 2013 a connu une légère recomposition du paysage politique avec les élections des conseillers municipaux et départementaux organisées le 14 décembre. Le Parti Démocratique Gabonais (PDG) au pouvoir a obtenu 1 517 sièges sur les 2 014 sièges mis en compétition dans les 22 circonscriptions électorales. L'opposition a gagné des sièges dans six chefs-lieux de province sur neuf où elle n'avait pas de représentation jusqu'alors. Mais le PDG l'a très largement emporté dans l'ensemble du pays, avec des scores de 63 % à Makokou, 57 % à Koulamoutou, et 71 % à Franceville, chefs-lieux des trois autres provinces.

## Contexte social et développement humain

### Développement des ressources humaines

Le Gabon a l'un des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire les plus élevés d'Afrique. Ce taux s'élevait à 96.4 % en 2012 (95.5 % chez les garçons et 97.2 % chez les filles) selon les données du rapport de suivi 2013 des progrès sur la voie des OMD. Le Gabon a donc quasiment atteint l'objectif de scolarisation universelle (OMD 2). Cette performance est confortée par la loi n°21/2011 « portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche », qui stipule (article 2) que l'éducation et la formation sont obligatoires au Gabon, et que leur accès est assuré à tout jeune, gabonais ou étranger résident au Gabon, âgé de 3 à 16 ans.

Le système éducatif fait cependant face à des déficiences avec un taux de redoublement élevé et un taux d'achèvement du primaire de seulement 37.2 %. La cinquième année, la dernière du cycle primaire, reste un goulot d'étranglement du fait de l'insuffisance des structures d'accueil dans le secondaire où le ratio élèves/classe varie de 40 et à 65 selon la situation géographique de l'établissement ou le milieu social de l'élève. Le taux net de scolarisation est moyen dans le cycle secondaire (49.7 % des garçons et 57.9 % des filles en 2012) ; il est très faible dans le cycle supérieur (6.9 % des garçons et 5.1 % des filles).



Le pays a réalisé des progrès notables dans l'amélioration de l'offre sanitaire, mais insuffisants pour réaliser les objectifs liés à la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et à la réduction de la mortalité maternelle (OMD 5). Selon l'Enquête démographique et de santé 2012, la mortalité des enfants de moins de 5 ans est certes passée de 94.4 à 65 décès pour 1000 naissances vivantes entre 1990 et 2012, soit une baisse de 31 %, mais elle reste au-delà de la cible de 31.3 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015. La mortalité maternelle a connu une baisse de 39 % depuis 1990, mais elle se situait à 164.4 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012, alors que la cible 2015 est de 67.5 décès.

La propagation du VIH a été stoppée au Gabon et il existe maintenant une inversion de la tendance de l'épidémie. La prévalence parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans est estimée à 1.5 % (2012), contre 2.3 % en 2007. Parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans, ce taux est passé de 8.1 % en 2000 à 4.1 % en 2012. Malgré ces résultats encourageants, le Gabon reste confronté à une épidémie de type généralisée qui constitue une menace réelle pour son développement démographique et socio-économique.

### Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Malgré une croissance globale de l'ordre de 6 % depuis 2010, et la forte croissance du secteur hors pétrole (un taux moyen 9.6 % entre 2010 et 2012), le taux de chômage moyen se monte à 20.4 %, et 35.7 % des jeunes ne trouvent pas de travail (Enquête nationale sur l'emploi, Enec 2010). La durée moyenne du chômage est très élevée – 76.2 mois, soit environ 6 ans – et 66 % des chômeurs sont des primo-demandeurs.

La proportion des Gabonais vivant en dessous du seuil national de pauvreté reste du même ordre qu'en 2005, où elle a été estimée à 32.6 % (Enquête gabonaise d'évaluation de la pauvreté). La pauvreté est plus concentrée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les difficultés structurelles de l'économie gabonaise à créer suffisamment d'emplois, le manque d'infrastructures de communication, la perte de dynamisme de l'agriculture, la faiblesse des infrastructures de base à l'intérieur du pays sont autant de facteurs qui poussent constamment les jeunes à l'exode rural. Des régions entières telles que la Nyanga et la Ngounié affichent un taux de pauvreté estimé à 57 %, et elles se sont progressivement vidées de leur population au profit des bassins économiques que sont Franceville, Port-Gentil, ou encore de la province de l'Estuaire, qui abrite Libreville, la capitale administrative et politique.

Selon le rapport 2013 de suivi des progrès des OMD, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les inégalités s'accroissent. Le quintile le plus pauvre de la population se partageait 7.2 % du revenu national en 2003. Cette part s'est encore rétrécie à 6.4 % en 2005 et à 5.7 % en 2010. Cette évolution traduit une dégradation du niveau de vie des franges les plus vulnérables de la population gabonaise. Cette tendance est confirmée par les données de l'Enec qui montrent que les ménages faisant partie du premier quintile, soit les 20 % les plus pauvres, se trouvent, pour 47 % d'entre eux, dans le groupe des ménages chômeurs, et, pour 48 %, dans le groupe des ménages menant des activités informelles. Les ménages dont le chef travaille dans le secteur privé formel ou dans le secteur public sont très marginaux dans ce quintile.

Le Gabon a adopté des mesures de lutte contre la pauvreté ciblant les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté, en créant notamment la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Les principales prestations de la Caisse sont, d'une part, une couverture maladie universelle, et d'autre part, des transferts monétaires trimestriels en faveur des familles les plus fragiles. Le pays a également pris des mesures pour favoriser l'accès à l'eau et à l'énergie des ménages économiquement faibles, et l'État prend à sa charge les factures d'eau et d'électricité des plus pauvres.

Pour lutter contre l'inflation qui rogne le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a suspendu la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane sur les produits de première nécessité. En mai 2013 il a publié une grille de 166 produits alimentaires dont les prix ont été



revus à la baisse et sont contenus par voie réglementaire dans des fourchettes fixées de manière consensuelle avec les distributeurs. Grâce à ces mesures, le niveau d'inflation a été contenu à 0,4 % en 2013, malgré une légère hausse des prix enregistrée lors du dernier trimestre.

### Égalité hommes-femmes

Le principe d'égalité en droit entre les hommes et les femmes, reconnu par la constitution gabonaise, est repris dans plusieurs textes juridiques tels que le code du travail et le statut général des fonctionnaires. Le Gabon a également souscrit aux orientations définies par les Nations Unies à travers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, ratifiée en 1983) ou à travers le Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, et il a également souscrit à la Déclaration des chefs d'État de l'Union africaine sur l'égalité en 2004. L'indice de parité dans le système éducatif gabonais est quasiment de 100 % dans le cycle primaire, et il s'élève à 110 % en faveur des filles dans le secondaire. Environ 34,5 % des femmes travaillaient en 2012 dans le secteur non agricole contre 29,8 % en 1993. Les femmes occupaient 14,17 % des sièges à l'Assemblée nationale en 2012 contre 5,8 % dans la législature précédente. Dans une déclaration au parlement, le président de la République s'est engagé en 2013 à respecter une représentativité de 30 % des femmes et 30 % des jeunes dans les instances de prise des décisions. Cette mesure devrait permettre aux femmes, notamment dans les zones rurales, de participer à la prise des décisions concernant leurs localités.

### Analyse thématique : les chaînes de valeurs mondiales et l'industrialisation de l'Afrique

Le Gabon a lancé en 2010 un plan stratégique visant à hisser le pays au rang des économies émergentes à l'horizon 2025. Ce plan est accompagné d'un vaste programme de réformes visant à diversifier l'économie et à accroître la compétitivité des secteurs industriels et des services tout en préservant les immenses richesses environnementales du pays. La mise en place de ce programme s'est traduite depuis 2011 par des programmes d'investissements publics massifs et par la mise en place d'une politique industrielle impliquant l'aménagement des zones économiques spéciales pour attirer les IDE, le partenariat public-privé et des prises de participations dans des filiales gabonaises de grands groupes multinationaux.

C'est dans cette optique que le pays a émis, le 5 décembre 2013, un euro-bond de 1,5 milliard USD destiné à réduire ses coûts d'emprunt et à financer une partie des infrastructures dans les secteurs portuaires, aéroportuaires, routiers et énergétiques. Le gouvernement gabonais, compte tenu du blocage observé dans la mise en œuvre du projet d'exploitation du fer de Bélinga, a entrepris de remettre à plat la convention d'exploitation des mines qui le liait à la Compagnie des mines de Bélinga (COMIBEL), détenue à 75 % par la CEMEC (Société nationale de Chine des machines et des équipements d'import-export). Ayant acquis 180 000 actions de la holding chinoise, l'État détient désormais la totalité du capital social de la COMIBEL.

Toute la stratégie d'industrialisation du Gabon repose sur la filière bois. Celle-ci est en plein essor et la forêt, qui recouvre près de 85 % du territoire national, offre des opportunités pour réduire la dépendance du pays envers le pétrole, lutter contre la pauvreté et offrir de meilleures conditions de vie aux populations. Avec plus de 400 essences d'arbres, la richesse écologique du Gabon est inestimable. Au regard de ce potentiel, les autorités gabonaises ont décidé en 2010 d'arrêter d'exporter les grumes brutes pour favoriser leur transformation locale. Il faut dire que le Gabon a longtemps exporté le bois en grumes, en dépit du code forestier de 2001 qui prévoit que 75 % des grumes devaient être transformées au Gabon. Des études ont avéré en 2012 que 35 % seulement des grumes étaient réellement transformées dans le pays. L'interdiction d'exporter des grumes brutes vise à créer de nouveaux emplois et à valoriser les bénéfices en exportant



des produits semi finis prêts à être consommés sur le marché mondial. L'État a créé un Bureau industrie bois, un organe administratif chargé d'appuyer l'industrialisation du secteur forestier mais aussi de dispenser des formations aux opérateurs industriels.

Jusqu'en 2008, la Chine était le premier client importateur de bois transformé en provenance du Gabon avec 1.1 million de mètres cube, devançant la France qui représentait alors 14.3 % des parts de marché. Avec l'interdiction des exportations de grumes brutes, l'Europe est devenue en 2012 la première importatrice des produits issus de la transformation du bois gabonais (42 % des ventes), devant l'Asie (36 %), l'Afrique et l'Amérique (22 % l'une et l'autre).

La création de la ZES multisectorielle de Nkok a facilité l'installation à conditions favorables de nouvelles entreprises étrangères. Sur les 62 investisseurs de la ZES en 2013, 40 % travaillent dans la filière bois, et le nombre d'usines est passé de 81 en 2009 à 114 en 2013. Au niveau des emplois, le nombre de salariés de la filière bois est passé de 4 000 en 2009 à près de 7 000 fin 2012. L'essor de la filière a en outre favorisé la création de petites et moyennes entreprises de transport pour acheminer vers les ZES les grumes en provenance de l'intérieur du pays, et d'entreprises de services et de manutention pour l'entretien du matériel roulant et des équipements mécaniques.

Au plan réglementaire, le Gabon a mis en place, avec le concours de firmes étrangères, une norme internationale, le label FSC (*Forest Stewardship Council*), garantissant que le bois est issu d'un environnement durablement géré. Les autorités ont par ailleurs instauré une « grille de légalité et de traçabilité » gérée par l'AEAFB. L'agence vérifie le fonctionnement des exploitations et certifie que leurs activités sont conformes à la réglementation. Le Gabon se conforme ainsi aux critères fixés par l'UE, qui exige la traçabilité de tous bois importés en Europe afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la réglementation et ne sont pas le fruit d'une exploitation illégale.

Par ailleurs, l'État a revu les missions assignées à la Société nationale des bois du Gabon (SNBG). En ouvrant son capital aux investisseurs étrangers, l'entreprise publique a pu se doter d'un complexe industriel qui a attiré de nombreux investisseurs extérieurs. Son capital est ainsi passé de 4 à 10 milliards XAF. Le complexe peut désormais prendre en charge toutes les étapes de transformation, du tranchage au sciage en passant par la production de contre-plaqués. Cette acquisition offre au secteur de nouvelles opportunités et lui donne une longueur d'avance sur les autres pays du bassin du Congo. Le Gabon est devenu le principal site de transformation du bois de la région, avec un marché potentiel élargi. L'ouverture d'un centre de formation spécialisé dans les métiers du bois est envisagée en 2014 à Booué, dans la province de l'Ogooué Ivindo. Le centre formera des techniciens, des ingénieurs, des agents commerciaux et de maintenance qualifiés pour intervenir à chaque étape de la filière bois.

Le nouvel Institut du Pétrole et du Gaz (IPG) formera par ailleurs les jeunes gabonais aux métiers d'exploitation et de gestion des ressources pétrolières. Fruit d'un partenariat public-privé avec les différents opérateurs du secteur pétrolier au Gabon, l'IPG ouvrira aux stagiaires l'accès à des postes de responsabilité dans les entreprises pétrolières. Il accueillera des étudiants de niveau master (bac +5) pour une formation de 18 mois axée sur l'apprentissage théorique et pratique, et dispensée en simulant les conditions réelles d'exploitation.